



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le vingt-sept mai, le Conseil Municipal de la commune de CARLENCAS ET LEVAS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame TOLUAFE Sylvie, MAIRE

Objet : Délibération pour sollicitation du Fonds de concours intercommunal

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9 N°4 - 2024/05/27

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/05/2024

TRAVESSET

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes TOLUAFE Sylvie, Maire, RADURIAU Linda, 3^e adjointe, ARNAUD Emilie

Ms. POUJOL Cédric, 1^{er} adjoint, ALZIEU Marc, 2^e adjoint, FIGAROL Gérard, GIMENO Michel

ÉTAIENT ABSENTS NON-REPRÉSENTÉS :

Ms. BOUCHET Joël, MITTENAERE Johnny

Secrétaire de séance : Mme RADURIAU Linda

La Commune a effectué des travaux sur les éclairages publics en 2023 via la société TRAVESSET pour un montant total de **4 003.5€ HT**.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Fonds de Concours de la Communauté de Communes Grand Orb à hauteur de 50% de ce montant. Cette somme serait divisée comme suit :

PART PRISE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	2 001.75€
PART RESTANTE POUR LA MAIRIE	2 001.75€

Le Conseil Municipal, ouï la proposition de Madame le Maire, valide la demande de subvention à la Communauté de Communes Grand Orb.

Madame le Maire est autorisée à signer tous documents afférents à ce dossier.

Fait en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au contrôle de la légalité le :

Publication le :